

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 15 septembre 2025

Afférents au CM : 14 L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Convocation du 10 septembre 2025

Présents : 11, puis 12 à partir de la délibération 2025-21

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2ème Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène (arrivée à la délibération 2025-21) ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents non représentés : M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusée).

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAUX Sophie.

DELIBERATION 2025-23 : DECISION MODIFICATIVE N°1 ET REGULARISATION COMPTABLE DE FRAIS D'ETUDES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le plan comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;
- Vu le courriel du service des collectivités locales de la DDFIP de la Marne relatif à la fiabilisation de l'actif et à la régularisation des comptes d'immobilisations incorporelles et en cours ;
- Vu les frais d'études comptabilisés au compte 203 identifiés comme ayant été suivis de travaux ;
- Considérant que les études suivantes ont donné lieu à la réalisation de travaux :
 - o Étude vidéoprotection sur la commune (n° inventaire 2021-2031-1), d'un montant de 1 860,00 € ;
 - o Études et réunions pour amélioration rue Pasteur et création de stationnements (n° inventaire 2021-2031-2), d'un montant de 5 976,00 € ;
- Considérant que ces dépenses doivent être transférées au compte d'immobilisations approprié conformément à la réglementation en vigueur ;
- Considérant que cette opération nécessite un mandat et un titre d'ordre budgétaire sur le chapitre 041 ;
- Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2025 afin de prendre en compte les besoins liés aux indemnités du personnel communal ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs frais d'études ont été inscrits au compte 203. Ils ont été suivis de réalisations concrètes : l'étude conduite pour la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune, pour un montant de 1 860,00 €, ainsi que les études et réunions préparatoires à l'amélioration de la rue Pasteur et à la création de nouveaux stationnements, d'un montant de 5 976,00 €.

Conformément aux règles comptables, ces dépenses, ayant donné lieu à des travaux, doivent désormais être transférées au compte d'immobilisations approprié. Cette opération suppose l'émission d'un mandat et d'un titre d'ordre budgétaire au chapitre 041.

Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025
ID : 051-215101114-20250915-202523-DE

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'il convient, dans le même mouvement, d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2025, afin de prendre en compte les besoins liés aux indemnités du personnel communal.

A ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	+ 11 500€ au chapitre 012 compte 6411 « Personnel titulaire » + 5 000€ au chapitre 012 compte 6450 « Charges de sécurité sociale et de prévoyance » + 776€ au chapitre 012 compte 6413 « Personnel non titulaire » + 200€ au chapitre 012 compte 6470 « Autres charges sociales » - 17 476€ au compte 023 « Virement à la section d'investissement »
Recettes	Néant
INVESTISSEMENT	
Dépenses	- 17 476€ au chapitre 21 compte 212 « Agencements et aménagements de terrains » + 1 860€ au chapitre 041 compte 2181 « Installations générales, matériels et outillage techniques » + 5 976€ au chapitre 041 compte 2151 « Voirie et réseaux divers »
Recettes	- 17 476€ au compte 021 « Virement à la section de fonctionnement » + 7 836€ au chapitre 041 compte 203 « Frais d'études, de recherche et de développement »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- **D'intégrer les frais d'études susmentionnés à l'actif de la collectivité :**
 - o Étude vidéoprotection au compte 2181 (installations techniques, matériel et outillage), pour un montant de 1 860,00€,
 - o Études amélioration rue Pasteur au compte 2151 (voirie), pour un montant de 5 976,00€.
- **D'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2025** pour les besoins liés aux indemnités du personnel communal.
- **De procéder à la décision modificative** présentée dans le tableau ci-dessus.
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



J.M. Beguin

Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN